



OBJET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE D'ENGAGER DE
LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Réf. 2015 -118 - feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Représentée : Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Chantal MACQUET), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

Absente: Christelle COMBET,

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 12

Monsieur Audibert, rapporteur expose :

Dans l'attente du vote du budget 2016, il est nécessaire de payer les factures en investissement. Selon l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, la Commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget principal de la Commune est concerné, à savoir :

Montants autorisés : 225 447.50 euros

- Chapitre 20	21 475.00 €
- Chapitre 21	99 362.20 €
- Chapitre 23	104 610.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour les montants indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à l'adoption du budget 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers



OBJET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Réf. 2015 -118 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015
A 20H00**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 17/12/2015

Date d'affichage : 23/12/2015

A Nonglard le 22/12/2015

Fait et délibéré le 22/12/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 23/12/2015